



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 22 MARS 2016
DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

En introduction de cette déclaration liminaire, nous reviendrons sur le projet de Loi « Travail » en rappelant que pour notre Confédération **Force Ouvrière** ce texte modifie profondément et structurellement le Code du Travail organisant ainsi la casse des droits collectifs et de l'égalité républicaine.

Pour **Force Ouvrière** aucun aménagement de ce texte découlant des recommandations du Conseil de l'Union Européenne n'est acceptable et il doit purement et simplement être retiré !

De plus, nous considérons à **Force Ouvrière**, qu'il serait illusoire d'imaginer que dans le cadre du projet de Loi « Travail » les droits et garanties des salariés du privé pourraient être remis en cause, tandis que le Statut Général, les statuts particuliers, et les droits et garanties induites resteraient immuables.

Il suffit pour s'en convaincre de se reporter à l'analyse des dispositions statutaires de PPCR (protocole parcours professionnel carrière rémunération) que **FO** a refusé de signer et qui prévoit notamment de développer la mobilité et la perméabilité totale entre les trois versants de la fonction publique grâce à la mise en place de statuts interministériels.

Dans le cadre de cette mobilité le CPA (compte personnel d'activité), prévue dans le projet de Loi Travail, pourrait être utilisé pour évaluer l'employabilité de chaque agent public pour les besoins des restructurations. Dans une interview à la revue *Acteurs publics*, Annick GIRARDIN, Ministre de la Fonction Publique déclarait : *"il faut faire du CPA un instrument pour favoriser les passerelles entre les métiers. C'est en effet un bel outil de mobilité pour la fonction publique..."*

Toujours dans le prolongement de ce protocole PPCR mortifère pour nos statuts particuliers, la mise en place du RIFSEEP (le Régime Indemnitaire tenant

compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) va demain, consacrer la mobilité des personnels en offrant à l'État employeur la possibilité de moduler le régime indemnitaire des agents en fonction de leurs changements d'affectation.

Le Code du travail gêne aujourd'hui le patronat, comme le Statut Général dérange le gouvernement. Pour **FO**, le premier comme le second sont les produits des luttes menées par des générations de salariés et de fonctionnaires pour obtenir de travailler dans la dignité et de percevoir la juste rémunération de leur travail.

Pour les gouvernements qui se sont succédé depuis des décennies, il faudrait encore et toujours céder aux exigences du patronat. Pour embaucher, il faut pouvoir licencier sans entraves administratives ; pour embaucher, il est nécessaire de baisser le coût du travail ; pour assainir l'économie il faut baisser le niveau de la dépense publique.

Bien évidemment, l'absence de recettes générées par les cadeaux fiscaux et sociaux consentis aux entreprises depuis des années n'est pas visée par les tenants de la baisse constante et dogmatique de la dépense publique.

Alors même qu'aucun bilan des diverses exonérations de cotisations sociales n'a jamais été sérieusement effectué et surtout que leur impact en termes de création d'emplois n'a jamais été véritablement évalué, il faudrait aujourd'hui porter atteinte aux droits des salariés au nom de la liberté d'entreprendre.

Sous couvert de pseudo modernité, ces dogmes libéraux hérités du XIXème siècle, considèrent que pour libérer l'économie, il convient de libérer l'entreprise de la contrainte législative et réglementaire et que la Loi du marché régule naturellement les échanges et le partage des richesses...

C'est oublier un peu vite que, comme l'écrivait Henri LACORDAIRE, député de l'assemblée constituante en 1848 : « *Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la Loi qui affranchit* ».

Face aux tenants de nouvelles normes sociales dignes du XIXème siècle, cette phrase est d'une brûlante actualité.

Ce combat contre le projet de Loi travail est le nôtre car il est celui de tous les salariés du privé comme du public.

Il est celui de tous ceux qui refusent la précarisation accrue des salariés dans le privé comme dans le public.

Demain à la DGFIP au nom de cette libéralisation, et pour baisser la dépense publique, des pans entiers de nos missions pourraient être externalisés.

D'ores et déjà et pour satisfaire aux orientations budgétaire du pacte de responsabilité auquel **Force ouvrière** continue de s'opposer, le gouvernement poursuit sa politique de remise en cause des services publics et notamment ceux de la DGFIP au travers d'un train de restructurations incessantes, de baisses des moyens de fonctionnement et de suppressions d'emplois massives.

En cette année 2016, 54 % des suppressions d'emplois seront supportées par la seule DGFIP qui aura perdu 20 000 agents depuis sa création en 2008. Avec 33 suppressions d'emplois en 2016, la DDFIP du Finistère n'échappe pas à ce véritable plan social qui asphyxie totalement les services, avec des conséquences désastreuses sur les conditions de travail des collègues.

Les solutions préconisées par le Directeur Général pour justifier et tenter de pallier à ces coupes franches incessantes dans les effectifs, résident dans un resserrement sans précédent du réseau de la DGFIP et le développement à marche forcée de la « e-administration ». Le principal fil conducteur de sa politique consiste à réduire les coûts, au mépris des besoins de nos concitoyens et des conditions de travail des personnels.

Que dire du projet de back-office dans le secteur public local, de l'expérimentation de services facturiers et quid de la responsabilité du comptable de proximité, comptable principal d'une coquille vide qui n'aura plus le contrôle de rien.

Que dire de la dématérialisation croissante dans le domaine des impôts des particuliers en terme de service rendu à nos concitoyens.

Que dire encore de la retenue à la source présentée par le gouvernement comme une mesure de simplification pour les contribuables alors que nous comprenons bien qu'il n'en sera rien.

Sur ce déploiement de la retenue à la source **F.O.- DGFIP** refuse de voir les personnels subir une nouvelle fois et sans moyens adaptés une charge de travail supplémentaire et donc une dégradation de leurs conditions de travail.

F.O.-DGFIP avec sa Confédération restent farouchement opposées au principe de cette modification de la collecte de l'impôt considérant qu'il ne s'agit pas de la réforme fiscale attendue qui aurait pu être axée sur l'augmentation de la progressivité et de la redistribution de l'impôt sur le revenu, d'autant que pour **FO**, cette réforme du prélèvement n'offre pas pour les contribuables les garanties suffisantes notamment en terme de confidentialité.

Pour **FO** l'ensemble de ces processus à tendance lourde de dématérialisation, de concentration, de spécialisation, de mise en place de pôles et de back-office vont à l'encontre des réalités vécues dans les services.

Sur le terrain, les besoins de service public de proximité sont prégnants, et les attentes fortes de la part des partenaires du secteur local mais aussi des contribuables, qui continuent toujours aussi nombreux de solliciter les guichets de la DGFIP. Ils démontrent ainsi qu'ils sont encore bien loin de se « désintoxiquer » de notre accueil de proximité.

Concernant l'accueil à la DGFIP, nous reviendrons aujourd'hui, sur la suppression de la prime pour l'emploi à compter du 1^{er} janvier 2016 et son remplacement par la prime d'activité, avec un nouveau dispositif exclusivement géré par la CAF nécessitant une connexion internet volontaire des bénéficiaires sur son site.

Ne pouvant répondre à la demande de cette dernière de se voir communiquer la liste des anciens bénéficiaires de la PPE, secret professionnel oblige, la DGFIP, décidément incorrigible, n'a rien trouvé de mieux que de transformer les micros ordinateurs de réforme en bornes pour le libre accès aux usagers dans les centres des finances publiques les plus fréquentés.

Alors qu'avec les réductions d'horaires d'ouverture au public et autres invitations à désintoxiquer les "usagers du guichet", la DGFIP prétend réduire la fréquentation de ses centres pour mieux les supprimer, La voilà qui renoue avec la recette qui a fait son succès avec la taxe d'habitation des retraités en générant par cette initiative des flux d'usagers que les agents ne seront pas en capacité de renseigner.

C'est le retour du Sapeur-Camembert qui creusait des trous pour boucher ceux de la veille.

Épuisés et désabusés, les agents des finances publiques n'avaient vraiment pas besoin de ce nouveau « CAFouillage », manifestation supplémentaire de l'estime que leur porte le Directeur Général.

Concernant l'ordre du jour de ce CTL, nous reviendrons rappeler nos positions sur tous les points à l'ordre du jour et notamment celui en lien avec le sujet de la cartographie des RAN qui s'inscrit dans le cadre du processus de décisions unilatérales sur les règles de gestion prises par le Directeur Général fin 2015, et qui avait suscité bon nombre de boycott des instances nationales notamment les CAP.

Nous reviendrons aussi sur la nouvelle atteinte portée au réseau de proximité au travers du projet de déménagement de la Trésorerie de Morlaix Banlieue,

qui comme l'indique votre fiche CTL s'inscrit dans le cadre « *d'une opération immobilière génératrice d'économies budgétaires* ».

Concernant le réseau du Finistère, nous revenons aujourd'hui, sur la communication faite par la DDFIP du Morbihan, au sujet du projet de transfert de l'activité hospitalière de la Trésorerie de Quimperlé, vers la Trésorerie spécialisée de Lorient Hôpitaux -HLM.

Comme indiqué dans notre lettre du 9 mars 2016, nous vous rappelons aujourd'hui Madame la Présidente, notre profond désaccord sur la forme au vu des modalités de cette annonce et sur le fond compte tenu des conséquences que cette restructuration implique pour les personnels, les emplois et les missions de la Trésorerie de Quimperlé.

Dans le cadre de ce CTL nous vous demandons donc Madame la Présidente que tous les éléments susceptibles d'améliorer la transparence et la qualité du dialogue social puissent être portés à l'information des représentants des personnels.

Enfin et pour conclure nous rappellerons nos revendications et interventions exprimées lors du CTL du 24 novembre 2015 en lien avec la mise en place du Pôle de Contrôle des Revenus et Patrimoine (PCRP) à savoir :

- notre position de défense de la proximité sur Morlaix ;
- notre revendication de voir les compétences des cadres C maintenues au sein de ces pôles.

Pour **F.O.- DGFIP** cette revendication reste d'actualité. Nous considérons que cette option évoquée dans la circulaire nationale du 11 décembre 2014 concernant le transfert d'emplois C Fiscalité immobilière vers le service enregistrement des SIE ne s'inscrit pas dans le cadre du maintien de toutes les compétences au sein du PCRP. L'Administration, notre Direction, doivent pouvoir trouver des aménagements afin de préserver la qualité du contrôle fiscal.